



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, vendredi 9 juillet 2021

TOUS MOBILISÉS CONTRE LA COVID-19 DANS LA DRÔME POUR FACILITER ENCORE PLUS L'ACCÈS À LA VACCINATION, DES OPÉRATIONS SPÉCIALES SONT ORGANISÉES DANS LE SECTEUR SUD DU DÉPARTEMENT, DESTINÉES AUX HABITANTS, DONT LES JEUNES, ET AUSSI AUX VACANCIERS.

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Elle permet de réduire le risque de développer des formes graves de la maladie et limite la mortalité liée à la Covid-19. **Dans le contexte de l'augmentation rapide de la circulation du variant préoccupant Delta**, outre le respect de l'ensemble des mesures individuelles de prévention, de dépistage, d'isolement en cas d'infection et de contact avec un cas confirmé, **la vaccination avec un schéma complet est plus que jamais un enjeu majeur, dans une perspective de court et de moyen terme.**

Dans cet objectif, les services de l'Etat organisent, en partenariat avec les acteurs locaux, des opérations spéciales dans le sud du département, destinées aux jeunes, aux habitants et aussi aux vacanciers.

« Portes ouvertes » au centre de vaccination de Montélimar

Le centre de vaccination de Montélimar ouvre sans rendez-vous, du **dimanche 11 au samedi 17 juillet inclus, de 8h à 20h non-stop**, afin d'accueillir toutes les personnes habitants du département ou d'autres régions de France, de plus de 12 ans éligibles à la vaccination souhaitant se faire vacciner. Elles pourront recevoir le vaccin à ARN messenger Pfizer-BioNTech, qu'il s'agisse de l'administration d'une première dose ou d'un rappel.

Vaccination en ville, auprès des pharmacies de Montélimar et de Grignan, avec le vaccin Pfizer-BioNTech.

Dès lundi prochain, et progressivement au cours de la semaine, quatre pharmacies de Montélimar et une de Grignan, disposeront de doses de vaccins à ARN messenger Pfizer-BioNTech et pourront vacciner également toutes les personnes de plus de 12 ans, éligibles.

Il s'agit de la pharmacie Bonnefond, de la pharmacie Kennedy, de la pharmacie des Allées et de la pharmacie Provençale à Montélimar et aussi de la pharmacie Sourdon-Simain à Grignan. Pour connaître les modalités d'accès, nous vous invitons à vous rapprocher des pharmacies.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - pref-communication@drome.gouv.fr

Le délai d'administration de la deuxième injection est de 21 à 49 jours après la première, dans n'importe quel centre vaccination.

Pour les mineurs de 12 ans et plus, l'autorisation des deux parents est nécessaire à la vaccination contre la Covid-19. L'attestation parentale est [disponible sur le site du Ministère des solidarités et de la santé](#). Dans le cas des adolescents atteints de pathologies à très haut risque de forme grave, l'autorisation d'un seul des deux parents suffit. Par ailleurs, la vaccination ne pourra pas être pratiquée sans le consentement de l'adolescent lui-même – conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique.

La préfecture de la Drôme, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Caisse primaire d'Assurance maladie de la Drôme saluent l'engagement de tous les acteurs qui sont mobilisés aux côtés de l'État depuis le début de la campagne vaccinale.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - pref-communication@drome.gouv.fr